

DÉSENFUMAGE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Nouvel arrêté 1510



Suivant le nouvel arrêté n° 1510 du Ministère de l'Environnement paru le 1^{er} janvier 2003 au Journal Officiel et applicable au 1^{er} juillet 2003, sont considérées comme étant des installations classées **les entrepôts couverts avec plus de 500 tonnes de matériaux combustibles***.

* Prendre en considération la totalité des matières combustibles présentes dans l'installation (palettes, emballages...)

Installations classées	EXUTOIRES A UTILISER	RÉGLEMENTATION APPLICABLE	RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION	CALCULS DE DÉSENFUMAGE	QUALITÉ DES EXUTOIRES DE DÉSENFUMAGE	QUALITÉ DES DISPOSITIFS DE COMMANDES
	HEXANORM G.O.T. ou M.V.P. ou T.A.T.	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT Installations classées pour la protection de l'environnement. Rubrique 1510 Arrêté du 05/08/2002	OBLIGATOIRE A partir de 500 tonnes de matériaux combustibles	SGO = Surface Géométrique d'Ouverture SUI = Surface Utile de l'Installation → SUE (Surface Utile de l'Exutoire) (Nombre d'exutoires ≥ SUI)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taille maximum des cellules : - 3.000 m² sans extinction automatique - 6.000 m² avec extinction automatique ■ SUI = 2 % surface du bâtiment ■ 4 exutoires mini pour 1.000 m² 	Conformes à la norme NF S 61.937 Admis à la marque NF recommandée

1 - LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2003 applicable au 1^{er} juillet 2003

% de désenfumage

2 % de S.U.I.

Nombre d'exutoires

4 exutoires au minimum pour 1 000 m² de superficie de toiture

Fusible

(déclenchement automatique)

Fusible sur chaque appareil

Organes de commande

(déclenchement manuel)

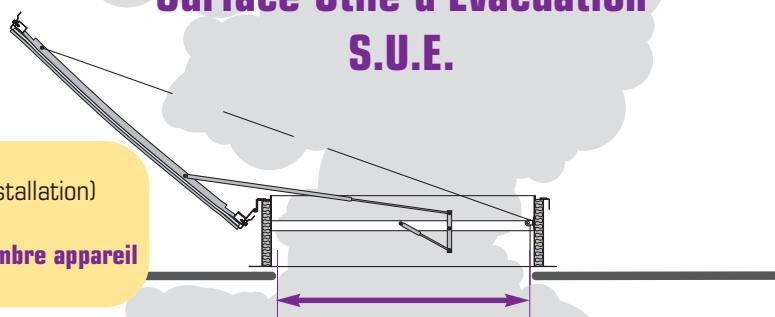
Commande manuelle en 2 points opposés à proximité des issues de secours (ou de chacune des cellules)

* Cadre synoptique qui ne peut en aucun cas remplacer les détails de l'arrêté 1510

Surface Utile d'Évacuation S.U.E.

CALCUL DE LA SUI

S.U.I. (Surface Utile de l'Installation)
= **S.U.E.** de chaque appareil x nombre appareil



Surface Géométrique d'Ouverture S.G.O.



POUR UN BÂTIMENT DE 4 800 M²
(4 CANTONS DE 1 200 M²)

Depuis le 1^{er} janvier 2003 applicable au 1^{er} juillet 2003

calcul	<p>HEXANORM MVP 200 x 300 (S.G.O. = 6 m² et S.U.E. = 4,2 m²) 1 200 x 0,02 = 24 m² de S.U.I. 24 / 4,2 = 5,7 soit 6 MVP 200 x 300 par canton de 1 200 m²</p>
nombre d'exutoires	<p>24 HEXANORM MVP pour les 4 cantons d'une surface totale de 4 800 m²</p>

S.G.O. = Surface Géométrique d'Ouverture S.U.I. = Surface Utile de l'Installation S.U.E. = Surface Utile de l'Exutoire

